

POINTS COMMUNS IMPORTANTS AUX DEUX ÉCOLES DU RPI

1. Organisation et répartition pédagogique

Ecole des Commènes	Mme Christelle Bedeaux	PS – MS 9 – 11
	Mme Odile Roguet directrice	PS – MS 8 – 12
Ecole des Fournets	M. Damien Guillot Mme Maude Demey	GS – CP 13 – 6
	Mme Colette Revillot	CP – CE1 8 – 13
	Mme Stéphanie Nouail Mme Coralie Duquet	CE1 – CE2 8 – 14
	Mme Elodie Pugin Mme Maude Demey	CM1 – CM2 15 – 9
	Mme Fanny Manche	Dispositif « plus de maitres que de classes »

Le RPI compte donc 126 élèves.

A l'équipe enseignante s'ajoutent :

- Mme Elisabeth CASSARD (personnel communal à l'école des Commènes et assurant l'accueil des enfants à l'attente du bus ou du début de la classe)
- Mme Aurélie ALLEMANDET (présente tous les matins à l'école des Commènes et assurant l'accompagnement des plus jeunes enfants dans le bus).
- Mme Patricia VIEILLE (assurant le ménage et la surveillance du bus à l'école des Fournets)
- Mme Nathalie Kohler (assurant l'accompagnement des plus jeunes enfants dans le bus)
- Mme Christine CHAUDAT (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap, 4 jours à l'école des Fournets et assurant l'accompagnement des plus jeunes enfants dans le bus)
- Mme Béatrice MULLER (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap, 4 jours à l'école des Fournets)
- Mme Angélique CASCIARO (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap, 2 demi-journées à l'école des Fournets)

M. Martin est l'inspecteur en poste sur la circonscription de Besançon 2.

2. Horaires de classe

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **8h30 - 11h30 et 13h30 – 16h30**

Les élèves sont accueillis à partir de **8h20** et de **13h20**.

Les enfants qui ne prennent pas le bus ne doivent pas être dans les locaux (hall d'entrée ou cour de récréation) en dehors des horaires de classe.

Nous rappelons que vous devez prévenir l'enseignant avant 8h30 en cas d'absence de votre enfant.

Les enseignants sont obligés de signaler à l'inspection tout enfant absent de l'école plus de quatre demi-journées non justifiées par mois. (Merci de justifier les absences par écrit sur papier libre).

3. Transport

Le temps de transport des enfants n'est pas un temps géré par les enseignants. Nous demandons à chaque parent de responsabiliser leur(s) enfant(s) afin que les règles dans le bus soient respectées pour voyager en toute sécurité : ceinture attachée du début à la fin du trajet,... Si des comportements irrespectueux se présentent et perdurent, le chauffeur en avertira le Conseil Général.

Vous pourrez vous référer à la charte de bonne conduite dans le bus établie par les mairies.

Les accompagnatrices se chargent d'assurer la sécurité des enfants scolarisés en maternelle pour un minimum de 4 enfants au départ des navettes. En dessous de ce seuil, il revient aux parents de les installer et de les attacher dans le bus.

La carte de car (ou photocopie) doit être collée ou attachée dans le cartable de l'enfant.

4. Assurances

L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties facultatives et celles qui dépassent le temps scolaire, elle est fortement recommandée pour les activités obligatoires. La responsabilité civile couvre les dommages que votre enfant peut causer à autrui et l'assurance individuelle accidents concerne les cas où votre enfant se blesse. Ces deux assurances sont vivement conseillées. Vous voudrez bien fournir une attestation à l'enseignant avec la fiche de renseignements.

Le contrat d'assurance de l'école couvre tous les participants à une activité pédagogique : enseignants, parents d'élèves, bénévoles, intervenants... Les personnes qui accompagneront les classes lors des sorties n'ont donc pas d'attestation d'assurance à fournir.

5. Élections des délégués de parents d'élèves

Les élections auront lieu le vendredi 9 octobre 2020 dans les deux écoles. Un appel à candidature sera lancé lors des différentes réunions de classe. Cette liste sera affichée dans chaque école et vous sera transmise. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au lundi 28 septembre 2020.

Nous vous rappelons que chacun des parents est électeur : vous avez la possibilité de voter par correspondance en transmettant votre vote à l'école par l'intermédiaire de votre enfant (sous enveloppe cachetée et signée), ou par procuration en signant également l'enveloppe cachetée ou en vous rendant au bureau de vote.

Les délégués de parents ont le rôle important d'être le lien entre l'équipe enseignante, les municipalités et l'ensemble des parents. Ils siègent à chaque conseil d'école et transmettront vos souhaits, propositions, demandes particulières... Ils voteront également le règlement intérieur de l'école.

6. Coopérative scolaire

Elle concerne tous les élèves (maternelle et élémentaire). Le montant de la coopérative scolaire s'élève à 15 euros pour le premier enfant scolarisé dans le RPI, puis 13 euros à partir du deuxième enfant. Les règlements par chèque doivent être libellés à l'ordre de : OCCE Fournets-Luisans / Fuans. Cet argent finance les achats de petit matériel pour les créations et bricolages (fête de Noël, fête des pères, des mères...), de matériel de sport (renouvellement des équipements de ski), de fournitures pour travailler un projet spécifique (livres pour la classe, documents pédagogiques en lien avec le projet, répertoire vocal...) et en partie les sorties sportives et culturelles.

7. Piscine

Les classes de CP (tous) / CE1, CE1/CE2 et CM1/CM2 se rendront à la piscine.

Une session d'agrément natation pour les parents aura lieu (date à préciser, sur inscription).

Appel à toutes les bonnes volontés !

8. Ski

La demande d'intervention d'un moniteur est renouvelée pour les élèves de l'école des Fournets. Tous les parents qui souhaitent passer l'agrément afin d'accompagner les classes lors des sorties sont les bienvenus ! Le niveau requis est « être capable de descendre une pente d'environ 20° sur une trentaine de mètres et pouvoir s'arrêter en virant ». Nous vous préciserons les dates d'agrément (session théorique et pratique) dès que nous en aurons connaissance. Nous remercions tous les parents déjà agréés pour leur engagement.

9. Attentes particulières

A l'école des Commènes, les enseignants demandent aux parents d'être vigilants aux informations qui circulent dans le cahier rouge de leurs enfants en les signant.

A l'école des Fournets, les enseignants vous proposeront d'utiliser une application en ligne : educartable. Nous vous invitons à vous inscrire rapidement.

10. Contexte sanitaire

Le contexte sanitaire actuel impose des adaptations dans les écoles. Vous serez informés des conditions de fonctionnement de l'école de votre enfant et de l'évolution des mesures prises au regard du contexte de la crise sanitaire très prochainement. Vous trouverez en accompagnement de cette notice un livret d'information du ministère de l'éducation nationale.

11. Remerciements

Toute l'équipe remercie les municipalités et tous les employés communaux pour le travail accompli.

Tous nos remerciements à l'Association de Parents d'élèves pour son soutien financier conséquent et aux parents délégués qui cette année ont participé aux conseils d'école.

MERCI à toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour l'épanouissement des élèves et le bon fonctionnement des écoles !

L'équipe enseignante.

Signature des parents